

211C0776
FR0000063737-FS0334

26 mai 2011

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUBAY
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 mai 2011, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group Inc (Corporation Trust Center, 1209, Orange Street, City of Wilmington, Delaware, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement par l'intermédiaire de la société Goldman Sachs International (GSI) qu'elle contrôle :

- en hausse, le 19 mai 2011, par suite d'une acquisition d'actions AUBAY hors marché, le seuil de 5% du capital de la société AUBAY et détenir indirectement, à cette date, 713 248 actions AUBAY représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et 3,44% des droits de vote de cette société¹.

Par ailleurs, le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-14 III 3° et IV du règlement général, avoir conclu un contrat d'« equity-swap »², réglé exclusivement en espèces dont l'échéance est le 7 mai 2021, lui conférant, à cette date, une position longue sur 324 actions AUBAY.

- en baisse, le 20 mai 2011, par suite de la restitution d'une garantie (« return of collateral »), le seuil de 5% du capital de la société AUBAY et détenir indirectement 28 162 actions AUBAY représentant autant de droits de vote, soit 0,20% du capital et 0,14% des droits de vote de cette société².

Par ailleurs, le déclarant a précisé, au titre de l'article 223-14 III 3° et IV du règlement général, avoir conclu un contrat d'« equity-swap »², réglé exclusivement en espèces dont l'échéance est le 7 mai 2021, lui conférant une position longue sur 199 actions AUBAY.

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 14 010 055 actions représentant 20 758 719 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Par l'intermédiaire de Goldman Sachs International.